

Participez au concours photo du tram à Liège !

Quels sont les lots ?

Prix du jury :

3 gagnants :

1^{er} : 500 €

2^e : 250€

3^e : 100€

Prix du public :

Gagnant : 500 €

Ces prix seront remis en Val'heureux, la monnaie locale liégeoise afin de favoriser le commerce local.

Quelles sont les règles applicables ?

Déposez votre photo (une seule photo par participant) via notre plateforme **jusqu'au 19 mai à minuit**. Les photos seront ensuite proposées au vote via cette même plateforme pour le prix du public et seront parallèlement analysées par le jury pour le prix du jury. La clôture des votes (jury et citoyens) est prévue le **16 juin 2025** avec une annonce des gagnants et remise des gains le **vendredi 20 juin 2025**.

En participant au présent concours, vous :

- confirmez avoir recueilli l'autorisation des personnes figurant sur la photo (s'il s'agit de mineurs, des personnes exerçant sur eux l'autorité parentale), ainsi que celle des personnes titulaires de droits sur les choses photographiées, non seulement pour la prise de la photo mais également pour la participation au présent concours ;
- déclarez être l'auteur de la photo proposée pour le concours et/ou détenir sur celle-ci tous les droits y attachés, en ce compris les droits de propriété intellectuelle ;
- reconnaissez avoir exercé votre droit de divulgation portant sur la photo ;
- concédez à la Ville de Liège, gratuitement et pour la durée légale visée à l'article XI.166, §1^{er}, du Code de droit économique, le droit de reproduire votre photo, d'en autoriser la reproduction et de la communiquer au public par tous procédés communication.

La Ville de Liège se réserve le droit d'exclure du présent concours toute photo mettant en danger une personne ou la bonne circulation du tram, ainsi que celle présentant un caractère commercial, offensant, discriminatoire, contraire à l'ordre public ou aux valeurs auxquelles la Ville adhère, sans que cette énumération soit exhaustive.

La Ville de Liège se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler le concours en tout ou en partie. Dans ces hypothèses, les participants ne peuvent réclamer aucun dédommagement à la Ville de Liège.

Quels sont les critères pour le prix du jury ?

1. Pertinence au thème .../5

Est-ce que la photo illustre clairement ou de manière originale le thème du tram de Liège ?



Met-elle en valeur le tram ?

2. Qualité technique .../5

Netteté, exposition, contraste, lumière.

Composition (règle des tiers, lignes de fuite, équilibre visuel...).

3. Créativité et originalité .../5

L'approche est-elle inhabituelle ou poétique ?

Y a-t-il une idée forte ou un message derrière la photo ?

Est-ce que la photo sort du lot par son angle, sa mise en scène, son point de vue ?

4. Lumières, ambiance et émotion .../5

Qualité de la lumière

L'ambiance suscite-t-elle une émotion ?

5. Mise en valeur de Liège .../5

Est-ce que la photo montre une dimension locale intéressante ?

Met-elle bien en valeur un quartier, une rue, une ambiance liégeoise ?

Comment sont traitées vos données personnelles durant le concours ?

Dans le cadre du présent concours, la Ville de Liège traite les données personnelles suivantes vous concernant : prénom, nom et adresse électronique.

Ces données personnelles sont traitées par la Ville de Liège dans le but d'organiser ce concours photo du tram à Liège et de gérer votre participation à celui-ci. Elles sont conservées uniquement pour la durée nécessaire au déroulement du présent concours.

Conformément aux dispositions du Règlement général sur la protection des données, vous avez les droits suivants en tant que personne concernée par un traitement de données personnelles :

- recevoir de notre part une information sur les données à caractère personnel que nous traitons et sur la manière dont nous les traitons
- recevoir une copie de vos données personnelles et de transmettre, le cas échéant, ces données à une autre entité
- nous demander de modifier, rectifier ou compléter vos données à caractère personnel dont nous disposons
- nous demander d'effacer certaines de vos données à caractère personnel



- vous opposer à l'utilisation de vos données à caractère personnel à certaines conditions, ou sans aucune condition en ce qui concerne l'opposition à l'utilisation de vos données à des fins de marketing direct
- ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée, en ce compris le profilage
- choisir de donner ou non votre accord pour le traitement de vos données personnelles et de retirer votre consentement donné pour le traitement de vos données à tout moment
- et demander à limiter le traitement de vos données à certaines fins.

Si vous souhaitez exercer un ou plusieurs de vos droits mentionnés ci-dessus, nous vous invitons à contacter le Délégué à la protection des données de la Ville de Liège par courriel à l'adresse dpo@liege.be, ou par voie postale à « Ville de Liège - Délégué à la Protection des Données, Potiérue, 5 à 4000 LIEGE ». Dans le cas où vous ne seriez pas satisfait de la manière dont la Ville de Liège traite vos données à caractère personnel ou de la réponse de son Délégué à la protection des données, vous pouvez également introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données (<https://www.autoriteprotectiondonnees.be>, contact@apd-gba.be).